

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2008.

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de recettes de CHF 296'857.-, l'exercice 2008 se termine avec un bénéfice de CHF 5'719'993.48.

Il faut toutefois mentionner que ce résultat tient compte des trois éléments principaux suivants relevant d'amortissements complémentaires, de non prélèvements à la réserve du BO-COSC ainsi que de la création d'une provision :

Amortissements complémentaires

Tout d'abord, le Conseil communal a procédé à des amortissements supplémentaires touchant directement le résultat des comptes pour un montant total de CHF 3'922'070.45 et qui relèvent des chapitres du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Dans le détail, les comptes relevant du patrimoine financier sont les suivants :

- 01.121 actions de placement pour CHF 15'019.-, ramenées à une valeur de 1.-
- 01.123 immeubles pour CHF 393'090.- : ce montant sert à amener à leur valeur d'estimation cadastrale les quatre immeubles que sont Hôtel de Ville 3, inoccupé depuis plusieurs années, Jeanneret 9-11 dont la vente a été soumise à l'approbation du Conseil général le 08 avril 2009, Marie-Anne Calame 13, occupé par des garages et les locaux du Judo Club et enfin la ferme de La Molière 21.

Les comptes du patrimoine administratif quant à eux sont les suivants :

- 01.141 ouvrages génie civil travaux terminés et en cours pour CHF 301'292.57 ; il s'agit des travaux réalisés au cimetière et dans les zones d'arborisation
- 01.143 ouvrages de terrains bâtis et travaux en cours pour CHF 1'829'779.01 ; ce montant comprend d'une part l'amortissement à 1.- du hangar des Travaux publics à la rue Albert Piguet et d'autre part toute une série de travaux concernant les bâtiments du Musée des Beaux-Arts, de l'Ancienne poste, du Château des Monts, des Travaux publics aux Billodes, du Casino, de l'Hôtel de Ville, du Temple, de la Piscine et du Stand de tir.
- 01.146 mobilier, matériel, machines, véhicules pour CHF 825'902.57 ; dans ce montant sont inclus le matériel informatique en général, divers équipements et véhicules de l'urbanisme, du garage, des sports, de la forêt ainsi que des deux musées communaux dont CHF 149'790.10 déjà engagés pour le 50^{ème} MHL.
- 01.154 sociétés d'économie mixte CHF 325'007.- ; il s'agit de l'amortissement à la valeur de 1.- des actions TRN acquises en 2008, conformément à la décision du Conseil général.
- 01.179 non-valeurs pour CHF 231'980.30, correspondant aux études et concours UNESCO, EUROPAN, réaménagement du Musée des Beaux-Arts et route de Bellevue ainsi que de l'aide 2008 aux rénovations de façades.

Le Conseil a également amorti de manière supplémentaire l'étude d'implantation du BO-COSC pour CHF 57'028.65, montant qui vient directement en déduction de l'attribution à la réserve du BO-COSC. Ainsi le montant des amortissements complémentaires du patrimoine administratif est de CHF 3'570'990.10.

L'ensemble de ces amortissements complémentaires entraîne un allègement des charges de CHF 446'587.90 pour les comptes 2009.

Non prélèvements à la réserve du BO-COSC

En plus de ces amortissements, le Conseil communal a renoncé au prélèvement à la réserve du BO-COSC pour couvrir :

- le déficit du MHL s'élevant à CHF 673'714.80
- le versement au fonds de formation CCNC de CHF 16'100.

La réserve du BO-COSC s'élève ainsi au 31 décembre 2008 à CHF 6'835'023.06.

La proposition du Conseil communal de ne pas prélever à la réserve du BO-COSC les montants nécessaires notamment à couvrir le déficit d'exploitation du Musée d'Horlogerie du Château des Monts s'explique d'une part par l'excellent résultat des comptes communaux 2008 et d'autre part par la volonté de maintenir cette réserve suffisamment élevée pour assumer à la fois les futures charges de la construction du nouveau bâtiment du BO à la Rue des Billodes, celles des manifestations du 50^{ème} anniversaire du Musée et en tenant compte finalement des prévisions économiques plutôt défavorables pour les années à venir.

Création d'une provision

Au vu de la dégradation rapide de l'économie, le Conseil d'Etat, dans le cadre du bouclage des comptes 2008 a procédé à la création de diverses provisions. L'une de celles-ci concerne la dotation supplémentaire au Fonds d'intégration professionnelle pour un montant de 15 millions de francs. L'utilisation de ce dernier, qui se fait à parts égales entre le Canton et les communes est prévue sur les années 2009 à 2011. Dès lors, le Conseil communal a décidé de procéder à la même opération au plan communal entraînant la création d'une provision de CHF 900'000.- correspondant à sa part supplémentaire dans cette opération de soutien à l'emploi.

Ainsi, avant ces écritures de bouclage, l'excédent de recettes est de CHF 11'231'878.73.

Le Conseil communal est extrêmement satisfait de cette nette amélioration, non seulement par rapport au budget qui prévoyait un excédent de recettes de CHF 296'857.- mais aussi par rapport à l'exercice 2007 qui bouclait par un excédent de recettes de CHF 6'425'150.75 avant écritures de bouclage.

Comme en 2007, cette évolution favorable provient d'une part de la bonne maîtrise des dépenses tant au plan des charges de personnel que des biens services et marchandises et d'autre part, et surtout une fois de plus, de la très forte augmentation des recettes des personnes morales.

On relèvera que pour la première fois depuis des années les charges d'aide sociale réparties par le Canton connaissent une diminution, soit de CHF 55'040.30 (2.2%), par rapport aux comptes 2007.

Au chapitre des recettes, pour les personnes morales, l'augmentation globale, y compris les taxations tardives est de CHF 6'092'872.25 par rapport au budget prudent de 2008 et de CHF 4'062'421.40 par rapport aux comptes 2007. Cette situation est le reflet du développement impressionnant de l'économie ces dernières années et conduit le Conseil communal à considérer l'année 2008 comme exceptionnelle.

Toutefois le ralentissement économique mondial qui a commencé à l'automne 2008 et est allé en s'accroissant aura inévitablement des répercussions sur les finances de notre ville dès 2009 et risque d'être plus marqué encore en 2010. Même si elles peuvent diverger sur l'ampleur et la durée du phénomène, toutes les prévisions convergent pour annoncer une crise s'étendant au-delà de cette année, qu'elles proviennent de l'industrie, des milieux économiques ou encore de la Banque nationale. Le Conseil communal est conscient de cette situation et a demandé au Département cantonal des finances de lui faire suivre régulièrement l'information sur l'évolution de la situation de nos entreprises telle qu'elle sera connue de l'Etat. Sans vouloir tomber dans un catastrophisme inutile, il souhaite pouvoir ainsi suivre très régulièrement la situation de notre ville et cas échéant agir déjà sur le fonctionnement 2009 sans devoir attendre les informations du bouclage.

En ce qui concerne les personnes physiques, les recettes s'accroissent par rapport à l'année précédente. En effet, l'augmentation globale, y compris les taxations tardives est de CHF 2'388'843.17, dont CHF 1'084'688.80 de plus pour l'impôt des frontaliers par rapport aux comptes 2007 et de CHF 3'195'261.91 par rapport au budget toujours prudent de 2008.

Au chapitre de la perception de l'impôt des personnes physiques toujours, le montant des intérêts moratoires se stabilise passant de CHF 256'210.51 en 2007 à 284'544.86 en 2008.

Cette évolution, que l'on retrouve aussi globalement au plan cantonal, peut vraisemblablement en partie s'expliquer par le mode de rémunération de certaines catégories de salariés au travers de bonus ou participations aux bénéfices. Elle est donc partiellement liée à la conjoncture et pourrait dès lors entraîner aussi un certain tassement, pour les années à venir.

On relèvera aussi que la part de la Ville du Locle à la péréquation financière intercommunale poursuit son évolution à la baisse, en diminuant de CHF 141'126.- par rapport aux comptes 2007.

Enfin, la bonne marche du BO-COSC se poursuit, avec un produit des observations qui atteint le montant de CHF 3'180'574.50 contre CHF 2'856'239.35 en 2007 soit une augmentation de 11.35%. Pour rappel, l'augmentation avait été de 20% en 2007.

Les investissements bruts pour 2008 se montent à CHF 7'620'103.72 et les investissements nets à CHF 6'801'917.67.

La capacité d'autofinancement, correspondant au résultat de l'exercice auquel s'ajoutent les amortissements ordinaires et supplémentaires du patrimoine administratif, se monte à CHF 12'695'885.16. Elle poursuit son augmentation puisqu'elle était de CHF 7'978'939.46 en 2007 et de CHF 6'647'805.98 en 2006.

La dette communale à moyen et long terme se monte au 31 décembre 2008 à CHF 124'350'730.-. Ce solde représente une diminution de CHF 11'424'672.80 par rapport à l'année précédente. Le montant dû par Viteos SA, y compris le compte courant, a diminué de CHF 1'500'000.- en chiffre rond

Enfin, la fortune passe de CHF 21'644'789.73 au 31 décembre 2007 à CHF 28'015'095.86 au 31 décembre 2008, soit une augmentation de CHF 6'370'306.13.

Compte tenu de l'ensemble des paramètres évoqués ci-dessus et malgré l'incertitude qui pèse sur l'avenir immédiat, le Conseil communal a estimé qu'au vu de l'ampleur du résultat, il était opportun de faire bénéficier le contribuable loclois de cette situation au travers d'une réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et propose au Législatif une réduction de deux points, passant ainsi de 68% à 66% dès 2009. Cette proposition fait l'objet d'un rapport séparé soumis au Conseil général.

Enfin, le Conseil communal souhaite porter un accent particulier au volume des investissements à solliciter dans le courant de l'année 2009.

Le Conseil communal ne souhaite pas terminer ce rapport sans remercier l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité et adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité.